Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260224-7022026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 17/02/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, GORJU, LOPEZ et RÉHAULT. Messieurs BAUDÉ, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE, POLET et ROYER.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur HAMADY El Banne et Monsieur BOHUON Vincent qui a donné pouvoir à Monsieur ESNAULT Pierre-Alain.

Monsieur ESNAULT Pierre-Alain a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 7.02/2026 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la réalisation de la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public de la commune par le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE). Afin de réaliser cette opération de rénovation, le SDE propose une convention portant sur la réalisation d'une opération d'éclairage public – Prog 2026 – Reno EP.

Les modalités financières inscrites dans la convention sont les suivantes :

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation	64 955,00 €
Taux SDE	60,00 %
Montant estimé de la participation du SDE 35	38 973,00 €
Montant estimé de la participation du bénéficiaire HT	25 983,00 €
Montant total estimé de la participation du bénéficiaire	25 982,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE le programme 2026 de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ;**
- **DIT que la dépense résultant de ce dossier sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la commune en section investissement au compte 2315 – Opération 22 – Eclairage public.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 24 FEV. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 24 FEV. 2026